



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau des Personnels
d'Inspection et de Direction**

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels ATSS et d'encadrement
DPAE
Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction
BPID
Affaire suivie par : Christine DUBOIS
Tél : 01 57 02 62 36
Tél : 01 57 02 62 35
Mél : ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 15 octobre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale de la
Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et
du Val-de-Marne,
Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement,

Circulaire n° 2020-070

Objet : Affectation en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon – rentrée scolaire 2021.

Référence : Note de service ministérielle du 28 septembre 2020, à paraître prochainement au Bulletin Officiel.

La présente circulaire a pour objet de fixer les modalités de participation aux opérations d'affectation des personnels de direction pour la rentrée scolaire 2021, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

I – Dispositions générales

Personnel concerné

Ces dispositions s'appliquent uniquement aux candidats appartenant au corps des personnels de direction, relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié et qui exercent hors de ces territoires depuis au moins trois ans.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

II – Modalités de candidature et calendrier

Saisie des vœux, enregistrement des pièces justificatives et validation de la demande de mobilité

Le dossier de candidature, désormais dématérialisé, doit obligatoirement être constitué des éléments suivants :

- La demande d'affectation dans les collectivités d'outre-mer ;
- La copie du dernier compte-rendu d'entretien professionnel ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Les justificatifs d'une priorité légale le cas échéant.

La saisie des vœux d'affectation, l'enregistrement des pièces justificatives et la validation de la demande s'effectuent en une seule période sur le site www.education.gouv.fr **à partir du samedi 10 octobre 2020, jusqu'au dimanche 1^{er} novembre 2020.**

Attention : ces dates sont impératives et sans dérogation possible.

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants seront disponibles sur le serveur, **à compter du samedi 10 octobre 2020**. Il est à noter que tout poste est susceptible d'être vacant.

Les appréciations et avis hiérarchiques seront communiqués, pour signature et observations éventuelles, aux candidats.

Le résultat des affectations sera communiqué le vendredi 9 avril 2021.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT